



**Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische**

**CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 9 avril 2022

A l'attention de

Monsieur/Madame

.....
.....
.....

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 13 avril 2022 à 19 heures 30** à la **Salle communale St Servais, rue d'Aremberg à 5680 Gimnée**.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - CPAS - Compte 2021 : Approbation
2. Finances - F.E. Vaucelles - Compte 2021 : Approbation
3. Finances - F.E. Niverlée - Compte 2021 : Approbation
4. Finances - F.E. Soulme - Compte 2021 : Approbation
5. Finances - F.E. Gimnée - Compte 2021 : Approbation
6. Finances - F.E. Gochenée - Compte 2021 : Approbation
7. Finances - Eglise Protestante Unie de Belgique - Compte 2021 : Approbation
8. Secrétariat - Règlement communal d'administration intérieure des aires de jeux en ce compris les aires multisports de Doische et de Matagne-la-Grande : Approbation

9. PCDR - Approbation du rapport annuel 2021 sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement rural
10. Cimetières - Cimetière communal de Gimnée – Mise fin au droit de concession
11. Cimetières - Cimetière communal de Doische – Mise fin au droit de concession
12. Secrétariat - S.W.D.E. - Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022 : Approbation
13. Secrétariat - IMIO scrl - Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 : Approbation
14. Finances - Zone de Secours Dinaphi – Dotation communale 2022 - Arrêté d'approbation du 25 février 2022 du Gouverneur de la province de Namur : Communication
15. Finances - Zone de police Hermeton & Heure - Dotation communale 2022 - Arrêté d'approbation du 25 février 2022 du Gouverneur de la province de Namur : Communication
16. Secrétariat - Séance du 03 mars 2022 : Approbation du procès-verbal

HUIS CLOS

17. Patrimoine - Convention d'occupation à titre précaire - Terrains concernés : Doische, 1ère division, section B 106 A - Superficie : 2ha 43a 90ca : Approbation
18. Patrimoine - Convention d'occupation à titre précaire - Terrain concerné : Matagne-la-Petite devant de la Carmel : Approbation
19. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Décision portant sur la mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel.
20. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 9 périodes/semaine à partir du 16/03/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 21 mars 2022

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Annexe à l'ordre du jour du 13 avril 2022
Note de synthèse explicative

1.

Après une présentation de Madame Bénédicte Hamoir, présidente du CPAS, il vous est demandé d'approuver le Compte 2021 du CPAS se présentant comme suit :

		Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		952.945,71 €	28.839,16 €
Non-valeurs et irrécouvrables	-	0 €	0 €
Droits constatés nets	=	952.945,71 €	28.839,16 €
Engagements	-	793.187,08 €	28.839,16 €
Résultat budgétaire		+ 159.758,63 €	0 €
2. Engagements		793.187,08 €	28.839,16 €
Imputations comptables	-	774.187,08 €	28.839,16 €
Engagements à reporter	=	19.000,00 €	0 €
3. Droits constatés nets		952.945,71 €	28.839,16 €
Imputations	-	774.187,08 €	28.839,16 €
Résultat comptable	=	178.758,63 €	0 €

2.

Compte 2021 reçu à la Commune : 24.02.2022

Compte 2021 arrêté et approuvé par le Chef diocésain : 28 février 2022

Détail :

Dépenses ordinaires :

Ch. I - Arrêtées par l'Evêque : 952,96 €

Ch.II. - Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 1.116,35 €

Dépenses extraordinaires :

Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 0 €

Recettes ordinaires : 2.331,71 € dont dotation communale à 2.235,36 €

Recettes extraordinaires : 2.481,32 €

BONI : + 2.743,72 €

3.

Compte 2021 reçu à la Commune : 17.03.2022

Compte 2021 arrêté et approuvé par le Chef diocésain : 21.03.2022

Détail :

Dépenses ordinaires :

Ch. I - Arrêtées par l'Evêque : 920,57 €

Ch.II. - Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 4.135,92 €

Dépenses extraordinaires :

Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 3.120,00 €

Recettes ordinaires : 4.278,78 € dont dotation communale à 4.159,04 €.

Recettes extraordinaires : 6.368,69 €

BONI : + 10.647,47 €

4.

Compte 2021 reçu à la Commune : 30.03.2022

Compte 2021 arrêté et approuvé par le Chef diocésain : 04.04.2022

Détail :

Dépenses ordinaires :

Ch. I - Arrêtées par l'Evêque : 1.289,36 €

Ch.II. - Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 953,07 €

Dépenses extraordinaires :

Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 292,52 €

Recettes ordinaires : 2.535,31 € dont dotation communale à 2.360,71 €.

Recettes extraordinaires : 4.485,04 €

DEPENSES TOTALES : 2.534,95 €

RECETTES TOTALES : 7.020,35 €

BONI : + 4.485,40 €

5.

Compte 2021 reçu à la Commune : 05.04.2022

Compte 2021 arrêté et approuvé par le Chef diocésain : 06.04.2022

Détail :

Dépenses ordinaires :

Ch. I - Arrêtées par l'Evêque : 3.111,53 €

Ch.II. - Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 8.763,45 €

Dépenses extraordinaires :

Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 0 €

Recettes ordinaires : 11.817,04 € dont dotation communale à 10.748,89 €.

Recettes extraordinaires : 5.315,89 €

DEPENSES TOTALES : 11.874,98 €

RECETTES TOTALES : 17.132,93 €

BONI : + 5.257,95 €

6.

Compte 2021 reçu à la Commune : 28.03.2022

Compte 2021 arrêté et approuvé par le Chef diocésain : 21.03.2022

Détail :

Dépenses ordinaires :

Ch. I - Arrêtées par l'Evêque : 2.584,89 €

Ch.II. - Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 8.660,63 €

Dépenses extraordinaires :

Soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil : 0 €

Recettes ordinaires : 10.560,84 € dont dotation communale à 8.694,23 €.

Recettes extraordinaires : 3.156,73 €

DEPENSES TOTALES : 11.245,52 €

RECETTES TOTALES : 13.717,57 €

BONI : + 2.472,05 €

7.

DEPENSES TOTALES : 22.389,44 €

RECETTES TOTALES : 24.418,01 €

BONI : + 2.028,57 €

Subside versé en 2021 par la Commune : 707,66 €

8.

Voir annexe

9.

Voir annexe

10.

//

11.

//

12.

//

13.

Communication de l'intercommunale IMIO :

Ordre du jour de l'AG ordinaire :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2021 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
6. Révision de nos tarifs.

Une seconde assemblée générale ordinaire est dès à présent convoquée pour le **jeudi 07 juillet 2022** à 18 heures, dans les locaux d'IMio - Parc Scientifique Créalys - Rue Léon Morel, 1 - 5032 les Isnes (Gembloux). Celle-ci délibérera valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, quelle que soit la représentation en application de l'article 28 des statuts. Cette convocation sera rétractée si le quorum de présence est atteint lors de la première assemblée générale.

Nos représentants communaux

Caroline Deroubaix (MR-IC), Michel Cellière (MR-IC), Marianne Grégoire (MR-IC), Eric Dubuc (MR-IC), Anne-Sophie Bentz (ENSEMBLE)

14.

//

15.

//

16.

//

17.

HUIS CLOS

18.

HUIS CLOS

19.

HUIS CLOS

20.

HUIS CLOS